

de prendre plus d'une minute ou deux pour traiter les points qui ont été soulevés par les honorables députés qui ont participé avant moi au présent débat, y compris, en particulier, l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et l'honorable député d'Athabaska (M. Bigg). Ils ont soulevé certains points au sujet des témoignages qui, s'ils étaient acceptés par cette honorable Chambre, obligeraient probablement, de fait, les honorables députés à se prononcer contre les deux bills.

Je pourrais parler des témoignages afin de répondre aux arguments qu'ils ont exposés. Cependant, je n'ai pas l'intention de le faire aujourd'hui. Je crois que nous avons peut-être assez parlé de divorce pour l'instant et qu'il serait agréable d'aborder d'autres questions. Je fais appel au sens de justice de la Chambre; je demande aux honorables députés d'adopter ces bills et de nous donner la chance de les étudier en comité où nous pourrions approfondir les questions de fait et les points soulevés par les honorables députés.

A cet égard, permettez-moi de citer l'article 482, 4^e édition des *Parliamentary Rules and Forms*, de Beauchesne, à la page 351:

482. La deuxième lecture d'un bill d'intérêt privé correspond au même stade des autres bills, et la Chambre, en y donnant son adhésion, reconnaît le principe général dont s'inspire la mesure ou l'opportunité de cette dernière. Il y a toutefois une distinction à faire entre la deuxième lecture d'un bill public et celle d'un bill d'intérêt privé, distinction qu'il ne faut pas perdre de vue. Étant donné qu'un bill d'intérêt public est fondé sur des raisons d'ordre national, la Chambre, en donnant son adhésion à la deuxième lecture, accepte et approuve ces raisons; d'un autre côté, vu que l'opportunité d'un bill d'intérêt privé est fondée surtout sur des allégations de fait qui n'ont pas encore été prouvées, la Chambre en donnant son adhésion à la deuxième lecture de ce bill, affirme conditionnellement le principe à la base du bill, sous réserve de la preuve qui sera faite de ces allégations devant le comité.

Compte tenu de cette réserve, monsieur l'Orateur, je fais de nouveau appel à l'esprit d'équité de la Chambre et je prie les honorables députés d'adopter ces deux bills qui ont été débattus ici, laissant au comité le soin d'étudier les faits ou les allégations ainsi que les raisonnements fondés sur les faits qui ont été signalés par l'honorable député d'Edmonton-Ouest et l'honorable député d'Athabaska.

DEUXIÈME LECTURE—BILLS DU SÉNAT

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée et les bills sont lus pour la 2^e fois.)

Bill SD-23, loi pour faire droit à Jeanne d'Arc Gravelle Senécal.—M. McCleave.

Bill SD-24, loi pour faire droit à Barbara Mary Scott Norman.—M. McCleave.

[M. McCleave.]

Bill SD-25, loi pour faire droit à Alice Schleicher Dorotich.—M. McCleave.

Bill SD-26, loi pour faire droit à Mary Jane Holmes Phillips.—M. McCleave.

Bill SD-27, loi pour faire droit à Barbara Lorrain Campbell Clarke.—M. McCleave.

Bill SD-28, loi pour faire droit à Helen Margaret Davidson Beckett.—M. McCleave.

Bill SD-29, loi pour faire droit à Ruth Dankner Liberman.—M. McCleave.

Bill SD-30, loi pour faire droit à Norma Mary Rose Purchard Clarkin.—M. McCleave.

Bill SD-31, loi pour faire droit à Eva Greenblatt Besner.—M. McCleave.

Bill SD-32, loi pour faire droit à Ruth Millstein Backman.—M. McCleave.

Bill SD-33, loi pour faire droit à Percy Kark Claxton.—M. McCleave.

Bill SD-34, loi pour faire droit à Marion Beulah Francis Meehan.—M. McCleave.

Bill SD-35, loi pour faire droit à Nina Olga Titow Dorion.—M. McCleave.

Bill SD-36, loi pour faire droit à Sylvia Florence Van Straten Weber.—M. McCleave.

Bill SD-37, loi pour faire droit à Joseph-Fernand-Roger Boucher.—M. McCleave.

Bill SD-38, loi pour faire droit à Jacqueline Shirley Mary Parnell Gardner.—M. McCleave.

Bill SD-39, loi pour faire droit à Esther Daisy Moynan O'Regan.—M. McCleave.

Bill SD-40, loi pour faire droit à Susan Pick Berezniuk.—M. McCleave.

Bill SD-41, loi pour faire droit à Josephine Zauberman Schiller.—M. McCleave.

Bill SD-42, loi pour faire droit à Hanna Liselotte Gertrud Tiegs Kallus.—M. McCleave.

Bill SD-43, loi pour faire droit à Dorothy Louisa Stradwick Coffin.—M. McCleave.

Bill SD-44, loi pour faire droit à Marc-Aurèle Bourget.—M. McCleave.

Bill SD-45, loi pour faire droit à Marie Yolanda Marotta Henshaw.—M. McCleave.

Bill SD-46, loi pour faire droit à Bernice Sylvia Sinclair Somerville.—M. McCleave.

Bill SD-47, loi pour faire droit à Judith Ortenberg Baxt King.—M. McCleave.

Bill SD-48, loi pour faire droit à Yaroslavna Zonia Lazarowich Johnson.—M. McCleave.

Bill SD-49, loi pour faire droit à Gertrude Scharge Izenberg.—M. McCleave.

Bill SD-50, loi pour faire droit à Joseph Moreau.—M. McCleave.

Bill SD-51, loi pour faire droit à Sydney Hislop, autrement connu sous le nom de Sidney Hislop.—M. McCleave.

Bill SD-52, loi pour faire droit à Lenoir Grace Spencer Jennings.—M. McCleave.